

OBJET MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX

Dans un souci de meilleur fonctionnement des services, il est proposé un certain nombre de modifications à l'organigramme mis en œuvre le 1er octobre 2008.

1° Modifications liées aux services

- * La « Direction Coordination des Mairies Annexes » et la « Mission Démocratie de Proximité » passent de DGA/ DL à la DGA/ SP.
- * La « Direction des Actions Sociales et de la Solidarité » passe de DGA/ SP à la DGA/ DL.
- * La « Direction Insertion, Jeunesse et Formation » qui devient « Direction de l'Insertion » passe de DGA/ DH à la DGA/ DL.
- * Le « Service du Logement Social » et le « Pôle Intégration » passent de DGA/ SP à DGA/ DL.
- * La « Direction Ferme Pédagogique » devient la « Mission Zoo et Ferme Pédagogique » (MZFP).
- * La « Direction Développement de la Vie Associative » devient « Direction Développement de la Vie Associative et de la Jeunesse ».

Suite à ces aménagements, les DGA/ SP et DGA/ DL changent de nom :

- * la DGA/ SP devient la DGA/ SPP « Service à la Population et de Proximité »,
- * la DGA/ DL devient la DGA/ DSL « Développement Social et Local »

Des réunions d'information ont été prévues avec l'ensemble des personnels concernés.

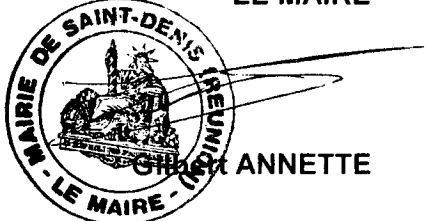
2° Modifications liées aux chargés de missions

- * La « Mission Coopération » est rattachée à la DGA/ EM et devient « Mission Coopération et Europe ».
- * La « Mission Relations Partenaires » est rattachée à la DGA/ DH.
- * La « Mission Qualité du Service public » est rattaché à la DGA/ SPP.
- * La « Mission Stratégie Foncière » est rattachée à la DGA/ DU.

Le CTP a été consulté sur ce projet le 15 juillet 2009. Ces modifications prendront effet à compter au 1er août 2009.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



OBJET **MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire consulté le 15 juillet 2009 ;

Sur le RAPPORT N° 09/4-50 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

11 voix contre
(dont 4 votes par procuration)



M. FOURNEL Dominique, Mme ALLIE Carmen,
Mme TROTET Maryse, M. INGAR Iqbal,
M. VICTORIA René-Paul, M. ALBANY Christian
et M. HOAREAU Serge

pour



autres élus présents et mandatés

Approuve la modification de l'organigramme des services communaux proposée et annexée à la présente Délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 JUIL. 2009**



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

